

**LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE D'ÉCONOMIE  
ET DE SCIENCES SOCIALES QUANTITATIVES DE TOULOUSE - TSE**

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** la déclaration « Grande mobilisation pour les valeurs de la République » du 22 janvier 2015 ;

**Vu** le Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026 ;

**Vu** le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE,

**Vu** le règlement intérieur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE,

**Vu** la circulaire de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche NOR : ESR2400723C du 9 janvier 2024 ;

**Considérant** la lettre de mission du référent « racisme, antisémitisme »

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Monsieur Joël ECHEVARRIA, Directeur de cabinet de l'Ecole TSE, est désigné en qualité de référent « Racisme et Antisémitisme » au sein de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE.

Cette désignation prendra fin à l'entrée en fonction d'un(e) nouveau/elle Directeur(trice).

**Article 2 :**

Monsieur Joël ECHEVARRIA assurera les activités fixées dans la lettre de mission.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de ce présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE et notifié à l'intéressé.



Fait à Toulouse, le 22 avril 2024

Le Directeur  
Christian GOLLIER